



## Quel est la procedure a suivre

Par **DELPHINE**, le **17/02/2011** à **22:02**

Bonjour,  
je suis en couple avec mon compagnon,il avai un prétendant enfant quand je lai rencontrer  
mais le probleme c quil doute ke sa soit son enfant,l'enfant porte le nom, de la sa mere mais  
quel procedure faire pour faire un test de paternité;nous habitons en guadeloupe;  
merci

Par **edith1034**, le **18/02/2011** à **08:44**

C'est la voie de fait la plus usitée en ce moment  
la procédure utilisée est de prélever de la salive ou un cheveux  
faire la même chose pour votre compagnon  
l'envoyer à un laboratoire suisse avec le versement demandé  
réponse sous quinze jours

Par **amajuris**, le **18/02/2011** à **10:03**

bjr,  
une analyse biologique non ordonnée par tribunal n'a aucune valeur pour contester une

paternité.

une analyse fait par un laboratoire situé à l'étranger coute cher et n'a aucune valeur juridique.

pour contester une paternité douteuse il faut entamer une procédure judiciaire.

cdt

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **12:23**

[citation]envoyer à un laboratoire suisse avec le versement demandé[/citation]

Non seulement le conseil est illégal mais en plus, les résultats n'ont aucune garantie d'être vraies ( des essais ont été faits, en envoyant des prélèvements sans aucune trace d'ADN, et les labo ont donné un résultat de paternité)